

Luxembourg, le 16 décembre 2021

Objet : Projet de règlement grand-ducal¹ portant fixation du siège de l'Autorité de concurrence du Grand-Duché de Luxembourg. (5875SMI)

*Saisine : Ministre de l'Economie
(4 août 2021)*

Avis de la Chambre de Commerce

Le projet de règlement grand-ducal sous avis porte exécution du projet de loi n°7479² relative à la concurrence.

Le projet de loi n°7479, actuellement en cours de procédure devant la Chambre des Députés, a notamment pour objectif de créer et d'organiser le fonctionnement de la nouvelle autorité nationale de la concurrence.

L'article 6 du projet de loi n°7479 prévoit qu'un règlement grand-ducal déterminera le siège de l'autorité. Sur base de cette disposition, le projet de règlement grand-ducal sous avis se propose de fixer le siège de la future autorité de la concurrence dans la commune de Luxembourg.

La Chambre de Commerce n'a pas de commentaires à formuler, l'exposé des motifs et les commentaires des articles expliquant clairement le cadre et les objectifs du présent projet de règlement grand-ducal.

* * *

Après consultation de ses ressortissants, la Chambre de Commerce peut approuver le projet de règlement grand-ducal sous avis.

SMI/DJI

¹ [Lien vers le projet de règlement grand-ducal sur le site de la Chambre de Commerce](#)

² [Lien vers le projet de loi sur le site de la Chambre des Députés](#)